

# CMPS

## Association Sportive

### Centre Hospitalier Sainte Marie

#### Compte- rendu de l'Assemblée Générale du

16 /10/2020

L' AG du CMPS s'est tenue à 18 H dans les locaux du restaurant « tout simplement » **en présence d'une majorité des représentants de sections et des élus représentant le CSE**

Changement de trésorier : Mr Vincent Fabien est nommé trésorier de l'association à la place de Mr Pagis qui a fait partie du bureau depuis plus de 20 ans, l'ensemble des adhérents et responsables de section se joignent à moi pour remercier Patrick pour son implication et son dévouement tout au long de ces années.

#### **1-Point comptable sur l'année**

Le nombre de cartes délivrées est en augmentation : **(589 cartes** pour 541 en 2019)  
Le bilan financier présenté par le président est adopté à l'unanimité. Des tableaux détaillés sont remis aux responsables.

#### **2- La vie des sections**

##### **2019-2020**

Un tour de table rapide de l'activité des sections est réalisé.

Seule la section ski Alpin a effectué une sortie début 2019.

Pour les autres activités organisées en commun toutes ont été bloquée par l'apparition du Covid.

##### **2020-2021**

Avec la crise sanitaire actuelle, le président interdit tout rassemblement ou activité en commun.

Pour 2020 les sections qui ont l'habitude d'organiser des sorties a plusieurs personnes (rassemblement, location de gites, ou autre évènements) devront s'en passer jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble des sections devront fonctionner à titre individuel.

Les adhérents pourront demander l'aide forfaitaire du cms pour leurs activités sportives ou culturelles à condition d'avoir cotisé (6 euros) à la section de leur choix et de produire un justificatif de l'année.

-L'achat de deux disques durs est validé pour la gestion de l'association.

Il est demandé au responsable de section d'établir les listes de leurs adhérents par ordre alphabétique.

-La section Tai chi/Qi Qong prendra en compte également la méditation.

#### **-Rappels pour l'adhésion et les responsables**

**Le futur adhérent contacte le responsable de section** pour le fonctionnement de celle-ci (voir tableau annexe)

Il remplit l'imprimé d'adhésion CMPS en précisant son nom, prénom, service, etc... **situation (actif, retraité, concubin)**, règle le montant de l'adhésion et fournit un justificatif d'inscription à un club ou association (pour certaines sections.)

Le tout est déposé au panneau du poste sécu ou dans la boîte CMPS.

Une personne peut prendre **deux adhésions maximum** sur le total des sections.

**La section Fitness englobe le pilates, la zumba, la musculation et le fitness : donc une seule carte par personne**, ces activités ne concernent pas la gym pour tous.

**Rappel pour les responsables :**

- après la date de clôture des inscriptions annuelles (31/01/2021), fournir au trésorier **une liste d'adhérents par section** en distinguant actifs, concubins ou retraités.

-à l'AG, **remise obligatoire des attestations et justificatifs pour tous**. Certaines sections doivent en plus transmettre **un bilan financier** de leurs activités.

-le reversement forfaitaire dans certaines sections doit intervenir **avant le début de la saison estivale**.

#### **4- Subvention 2021**

Pour son fonctionnement, **le CMPS avait demandé au CSE : une subvention 2020 égale à 2019, soit 22800 Euros**, subvention votée et accordée en CSE

Pour 2021, le CMPS demande une subvention de 23000 Euros vue l'augmentation du nombre de d'adhérents.

**Le prix de la carte 2020-2021 reste à 6 Euros**

**Date limite d'inscription :**

**31 Janvier 2021 pour toutes les sections**

**Aucune carte ne sera délivrée après cette date**

**Bureau 2019-2020 : Président : OYONARTE Frédéric, Trésorier : Vincent Fabien**